

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 juin 2020*

*L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr Pierre LAULAGNET.*

*Date de convocation : 18 juin 2020.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 15  
Votants : 15*

*Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0*

Présents : M. LAULAGNET, BOUNIARD, GUIGON, BOMBRUN, THOMAS, EUVRARD, MERCOYROL, PREVOST, PUEYO, GONIEAUX, LEYNON, LAMOINE, GUICHARD, FARGIER, ALLEOUD.

Excusés :

Absents :

M.me Claire BOMBRUN a été élue secrétaire.

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de ALBA LA ROMAINE un effectif maximum de quatre adjoints.

.../...

Il vous est proposé la création d'un poste d'adjoint.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

**-DÉCIDE** la création d'un poste d'Adjoint au Maire

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 25 juin 2020.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba la Romaine, le 26 juin 2020.  
LE MAIRE,  
Pierre LAULAGNET.



*Délibération reçue à la Préfecture le 30 juin 2020  
suite télétransmission des actes via miel dans le  
cadre de la procédure mise en place dans le  
cadre du COVID 19.*

.../...